

**C.R.P.A. : Cercle de Réflexion et de Proposition d'Actions sur la psychiatrie <sup>1</sup>.**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 | Ref. n° : W751208044

Président : André Bitton.

14, rue des Tapisseries, 75017, Paris | Tel : 01 47 63 05 62.

Courriel : [crpa@crpa.asso.fr](mailto:crpa@crpa.asso.fr) / Site : <http://crpa.asso.fr>

---

André Bitton.

Paris, le 30 mars 2013.

Lettre recommandée avec A.R. n°1 A 079 332 6169 9.

Pour M. le Député Denys Robiliard. A l'attention de ses attachées parlementaires, en l'espèce de Mme Hélène Gacon. Assemblée nationale. Palais Bourbon. 126, rue de l'Université, 75007, Paris.

OBJET : Mission d'information sur la santé mentale et l'avenir de la psychiatrie.  
REVENDEICATIONS ET PROTESTATION.

Chère madame, et monsieur le député,

**En conséquence de mes diverses interventions, pour le compte du CRPA, comme pour celui du GIA, tel que je l'ai dirigé ou y ai été actif (de 1990 à 2010), je vous demanderai donc, ET CE SERA JUSTICE, dans le futur rapport de votre mission d'information sur la santé mentale et l'avenir de la psychiatrie, dont votre député est le rapporteur, de nous accorder la place qui est la nôtre dans cette affaire, et dans le cours de l'histoire actuelle des changements qui interviennent en psychiatrie : une place et un rôle de précurseurs, CONTRE un bon nombre de celles et ceux que vous auditionnez, qui ont été les freins moteurs posés contre nos actions, et contre tout changement dans le terrain psychiatrique, toutes ces dernières décennies !**

**VOTRE MISSION A ETE MISE EN PLACE DU FAIT DE NOTRE QPC DU 20 AVRIL 2012 (décision n°2012-235, sur QPC du CRPA, du Conseil constitutionnel) ! RECONNAISSEZ-LE NOUS !**

Je revendique également, avec mes camarades du CRPA issus également du GIA, d'avoir joué un rôle clé, dans les QPC du 26 novembre 2010, sur l'hospitalisation à la demande d'un tiers, au moment où la scission du CRPA s'est jouée en regard du Groupe Information Asiles, et dans celles du 9 juin 2011 et du 21 octobre 2011 ; quant à celle du 6 octobre 2011, la personne dont il s'agit est membre du CRPA.

**Notez bien que la présente requête sera publiée sur notre site internet d'ici quelques jours.**

Veillez croire, chère madame, monsieur le député, en mes salutations dévouées.

---

<sup>1</sup> Le CRPA est membre du Réseau Européen des Usagers et Survivants de la Psychiatrie (E.N.U.S.P.), voir sur l'Internet : <http://www.enusp.org/index.php/fr/>